

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-CORSE**

## **MOTION N°**

**François ORLANDI, Président du Conseil départemental de la Haute-Corse et les conseillers départementaux de la majorité ont déposé la motion suivante :**

« Les ordonnances portant création de la Collectivité de Corse, ratifiées par la loi du 2 février 2017, précisent les modalités de mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle de notre Île au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les trois collectivités concernées par la fusion se sont organisées pour préparer ce changement majeur, dans les meilleures conditions possibles.

Les cadres s'investissent, sans ménager leurs efforts, dans les groupes et sous-groupes de travail permettant d'établir les états des lieux des trois entités et d'anticiper les conditions de mise en œuvre des garanties de bon fonctionnement du service public, sans rupture, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les Exécutifs des trois collectivités sont régulièrement informés de l'avancée des travaux, invités à rendre les arbitrages nécessaires et chargés d'animer le comité pluripartite réunissant les principaux acteurs de la réforme, sans oublier les organisations syndicales.

A ce jour, si les travaux avancent et malgré des divergences politiques légitimes, un sujet de préoccupation majeure, mainte fois évoqué par notre institution, demeure insuffisamment pris en compte alors qu'il est une condition indispensable à la réussite de la Collectivité de Corse : la garantie des équilibres territoriaux.

Il en va de la place de Bastia, qui ne saurait être reléguée au rang de sous-préfecture de second ordre, chambre d'enregistrement de décisions prises dans un centre décisionnel unique.

Il en va de l'avenir de nos territoires ruraux, qui forment la richesse de notre département de la Haute-Corse et qui ne sauraient souffrir d'un déportement du service public qui pénaliserait durement nos populations.

Il en va également de l'avenir de nos fonctionnaires, de nos agents, de nos cadres et de leurs familles, qui développent leur équilibre social, personnel et économique sur une partie du territoire qui ne peuvent, au motif d'une réorganisation politique et administrative que nous appelons de nos vœux, être contraints de sacrifier leurs ambitions et leur qualité de vie au prétexte d'un centralisme rétrograde, en opposition totale avec nos valeurs et le sens de l'Histoire.

**Lors des visites protocolaires de début d'année, François Hollande, Président de la République et Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, ont décidé de la création d'un groupe de travail piloté par le Préfet de Corse, de nature à permettre un dialogue avec l'Etat, afin d'organiser une implantation des services en concordance avec la modification profonde que constitue la fusion des trois plus grandes collectivités de l'île. Cette instance de discussion doit également être le lieu d'un travail en commun sur les propositions de décrets, au nombre variant de 15 à 30, qui doivent être publiés pour la mise en œuvre des dispositions adoptées.**

**Afin de garantir l'équilibre territorial, les Présidents des trois collectivités pourraient utilement formuler des propositions d'implantation géographique des principales compétences exercées par la future collectivité. Un dialogue portant sur la nécessaire adéquation entre l'implantation des directions régionales régaliennes et les principales compétences de la Collectivité de Corse aurait utilement pu se nouer, à cette occasion.**

**Cette hypothèse, soutenue favorablement auprès des Exécutifs des deux autres collectivités, n'a pas été accueillie favorablement par une partie des participants lors de la réunion du 12 avril dernier, au motif qu'il ne fallait pas anticiper sur le calendrier électoral chargé de 2017, ni sur les prérogatives de l'Exécutif à venir.**

**Mais peut-on se contenter d'une position de cette teneur, lorsque des intérêts fondamentaux de la population de la moitié de l'Île sont en jeu ?**

**A ce jour, les garanties suffisantes pour un équilibre territorial ne sont pas constituées. Il nous appartient de nous mobiliser fortement pour que cette question prioritaire soit traitée avec l'impérieuse nécessité d'action qu'elle mérite.**

**Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale :**

- D'affirmer solennellement son attachement au respect de l'équilibre territorial, à la place de Bastia et de la Haute-Corse dans la nouvelle organisation institutionnelle,**
- D'inciter les Exécutifs et les élus de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental de Corse du Sud à confirmer sans détour leur position sur ce sujet majeur pour notre Île;**
- De demander aux mêmes autorités de prendre toutes les mesures concrètes permettant de sécuriser, avant la fin de l'année, l'implantation de centres décisionnels stratégiques en Haute-Corse, permettant au service public d'y demeurer une force vive et aux agents du département de la Haute-Corse de pouvoir y poursuivre leur carrière professionnelle en toute sérénité,**
- De transmettre la présente motion à l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil départemental de Corse du Sud. ».**